



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 988 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Saint-Zénon a adopté, lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 à la salle Alcide-Marcil, le règlement suivant :

NUMÉRO	OBJET
586-ADM-19	Échéancier de remboursement par les propriétaires des coûts des travaux d'installations sanitaires réalisés par la municipalité sur deux immeubles non conformes

QUE toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal de Saint-Zénon durant les heures ouvrables ou sur son site Internet au www.st-zenon.org

DONNÉ À SAINT-ZÉNON, CE 27^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020.

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière